

**Sujet :** Fwd: Mission a Addis(suite)

**De :** Tagma <m.ouali.tagma@gmail.com>

**Date :** 05/06/2014, 9:40

**Pour :** mouahhidi@gmail.com

**Objet: Mission a Addis(suite)**

Le CPS pourrait être utilisé afin d'éviter un débat au sein du COREP puisqu'il fait rapport directement à la Conférence des Chefs d'Etat. En effet la matrice de la Décision de Janvier mentionne le CPS comme étant l'organe responsable de sa mise en oeuvre alors que la Décision mandate la Présidente de la Commission . Le recours à cette manœuvre de contournement pour escamoter le débat serait non conforme du point de vue procédural puisque la Décision stipule que le Rapport sur le Sahara doit être présente au Conseil Exécutif(et donc au COREP )par la Présidente de la Commission Cependant , l'UA n'étant pas spécialement connue pour son orthodoxie en matière de respect des procédures il n'est pas exclu que le CPS soit utilise pour atteindre les objectifs qui ne peuvent l'être autrement , c'est à dire en passant par le COREP ou le rapport de forces est assez favorable à notre pays.

La vigilance est absolument nécessaire pour faire échec à cette éventualité .

Haute considération

Envoyé de mon iPhone